



# Commune de LA VILLE DU BOIS (91)

## CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 11 mars 2014**

### PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille quatorze le **11 mars** à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre MEUR, Maire.

Date de convocation et d'affichage	
<b>04 mars 2014</b>	
Nombre de Conseillers :	
En exercice :	29
Présents :	23
Votants :	25

#### Présents :

JP. MEUR, **Maire.**

M. BRUN, A. BERCHON, M. PEUREUX, F. DELATTRE, M. VINOLÈS, J. VINOLÈS, MC. MORTIER, **Adjoints.**

MM. PRÉVEL, M. BOURDY, J. CARRÉ, A. PEREZ, N. MICHARD JP. LE DUGOU, F. BILLARD, M. OSSENI, C. DERCHAIN, E. CIRET, C. THIROUX, D. VUIDEPOT, M. GESBERT, V. PUJOL, JP. MIROTES, **Conseillers.**

#### Absents représentés :

M. CHARLOT      pouvoir à      J. CARRÉ  
N. ONILLON      pouvoir à      N. MICHARD

**Absents :** N. LEBON, C. KIDSCHIED, P. GUYMARD, S. BOCH.

**Secrétaire de séance :** J. VINOLÈS

**Monsieur le Maire**, après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 19h15.

**Monsieur VINOLES** est désigné secrétaire de séance.

#### **Adoption du Compte Administratif 2013**

**« Commune »**

**Madame DONNEGER** rappelle que conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de la séance où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Le compte administratif 2013 « commune », joint à la note de synthèse, présente les résultats suivants :

## Commune

### Fonctionnement dépenses

LIBELLE DES DEPENSES	BP 2013	BUDGET TOTAL 2013	REALISE 2013	Commentaire
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>DEPENSES</b>				
011 CHARGES À CARACTÈRE GENERAL	2 217 995,00	2 571 095,00	2 556 050,56	eau; entretien bâtiment, fournitures scolaires et adm,...
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	4 953 350,00	4 867 550,00	4 831 002,68	
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 256 547,00	938 568,00		
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	126 861,94	126 861,94	526 861,94	dotation; cession terrain (sodearif )
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	654 098,00	691 907,00	685 486,67	subvention; indemnité élus, syndicat
66 CHARGES FINANCIÈRES	390 542,06	390 542,06	390 421,82	intérêts de la dette
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	80 500,00	93 370,00	92 788,78	récompenses BAC; annulation titre Fillatre
<b>Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 679 894,00</b>	<b>9 679 894,00</b>	<b>9 082 612,45</b>	

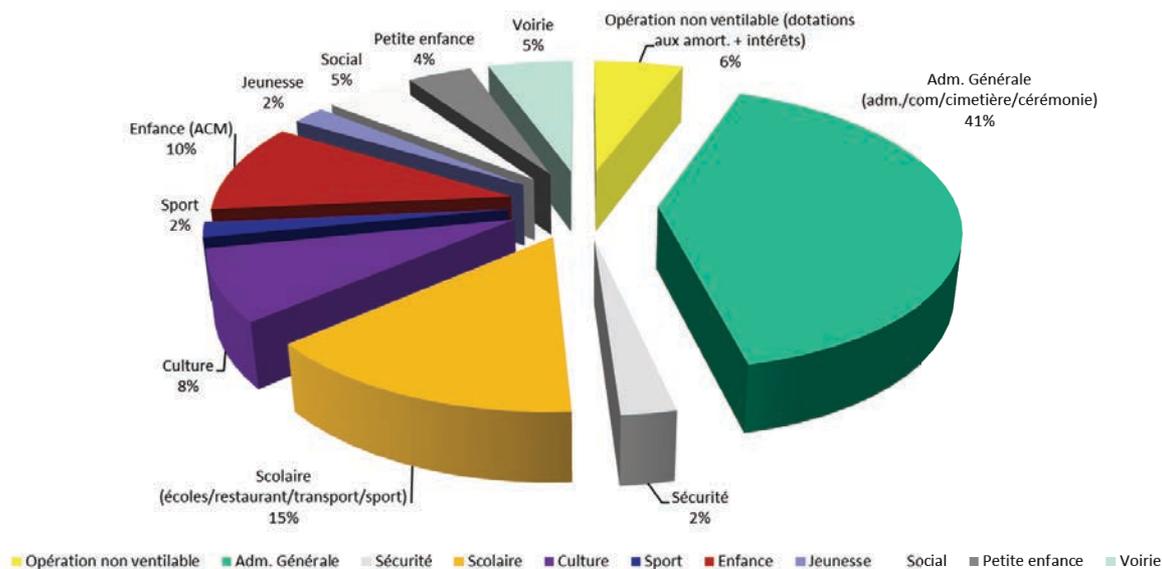
### Fonctionnement recettes

LIBELLE DES RECETTES	BP 2013	BUDGET TOTAL 2013	REALISE 2013	Commentaire
<b>RECETTES</b>				
002 RESULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT				
013 ATTÉNUATIONS DE CHARGES	110 000,00	110 000,00	88 502,83	rbt salaire
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	887 490,00	902 270,00	852 144,21	part. famille
73 IMPÔTS ET TAXES	6 779 836,00	6 780 666,00	6 850 256,88	
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 730 780,00	1 733 070,00	1 696 653,67	
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	64 600,00	64 700,00	53 931,81	revenus des immeubles
76 PRODUITS FINANCIERS	6,00	6,00	8,52	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	107 182,00	89 182,00	90 536,08	divers rbt (dont foncier gendarmerie)
775 PRODUITS DE CESSION		0,00	400 000,00	vente (sodearif )
<b>Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 679 894,00</b>	<b>9 679 894,00</b>	<b>10 032 034,00</b>	

### Résultats Section de fonctionnement 2013

FONCTIONNEMENT	Budget total	Réalisé
Dépenses	9 679 894,00	9 082 612,45
Recettes	9 679 894,00	10 032 034,00
Excédent d'exploitation 2013		949 421,55
Reprise excédent 2012		0
Résultat de clôture 2013		949 421,55

## Section de fonctionnement par service



## Operations d'équipement

LIBELLE DES DEPENSES	REALISE 2013	RAR 2013	Commentaire
SITE DES BARTELOTES	930 329,56	694 730,36	
BAIL VOIRIE/ECLAIRAGE et TX VOIRIE	456 342,48	15 648,99	modernisation EP; passerelle MC / parkings / alignement clôtures...
ECOLES	364 378,56	14 154,98	mobilier; étanchéité toiture (350 283,13€)
ACQUISITIONS FONCIERES	246 883,26	15 430,00	acquisition propriété Machicoen (1/2)
TRAVAUX VILLE DIVERS	226 533,83	60 300,28	mise en conformité passage piéton / éclairage statue /plantation place beaulieu / réhabilitation intérieure mairie (78 272,63€)/tx escale
CROIX ST JACQUES	123 763,45	3 189,55	mise en place gouttière / véranda
RUE ST ELOI	58 159,08		piste cyclable
CIMETIERE	31 981,41		murets / extension réseau
MATERIELS ET MOBILIERS	70 873,55	23 333,37	
AMENAGEMENT ESPACE FORESTIER	2 631,20		plantations arbres
TX EN EAUX PLUVIALES (RN20)	0,00	240 000,00	
PLACE BEAULIEU	0,00	23 952,29	cheminage réseau
<b>TOTAL</b>	<b>2 511 876,38</b>	<b>1 090 739,82</b>	

L'opération "Bartelottes" représente sur l'ensemble du réalisé 2013, 37% des dépenses totales d'équipement

## Investissement Dépenses

LIBELLE DES DEPENSES	BP 2013	RAR 2012 SUR 2013	BUDGET TOTAL 2013	REALISE 2013	RAR 2013	Commentaire
<b>INVESTISSEMENT</b>						
<b>DEPENSES</b>						
001 RÉSULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT	1 191 420,38		1 191 420,38	1 191 420,38		
040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					0,00	

*Ces délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de leur notification et de leur publication.*

041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES			39 151,00	39 151,00		reclass écriture LACSE
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES			0,00			
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 129 525,20		1 131 065,20	1 109 935,93		
204 SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	70 714,00		70 714,00	70 714,00		subv Vilogia (1er acpt)
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	5 105 430,61	1 180 644,81	5 781 421,94	2 511 876,38	1 090 739,82	
<b>Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 497 090,19</b>	<b>1 180 644,81</b>	<b>8 213 772,52</b>	<b>4 923 097,69</b>	<b>1 090 739,82</b>	

### Investissement Recettes

LIBELLE DES RECETTES	BP 2013	BUDGET TOTAL 2013	REALISE 2013	RAR 2013	Commentaire
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>RECETTES</b>					
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 256 547,00	938 568,00	0,00		
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	400 000,00	400 000,00	0,00		
040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	126 861,94	126 861,94	526 861,94		dotation; cession terrain (sodearif )
041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	0,00	39 151,00	39 151,00		reclass écriture LACSE
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	570 000,00	621 133,00	457 350,45	100 000,00	FCTVA
1068 EXCEDENTS DE FCT CAPITALISE	1 991 896,58	1 991 896,58	1 991 896,58		Excédent fct
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	415 000,00	133 390,00	83 556,00	1 700,00	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	3 519 434,34	3 962 772,00	1 151 062,00	2 816 500,00	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS		0,00	3 949,82		
<b>Total RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 279 739,86</b>	<b>8 213 772,52</b>	<b>4 253 827,79</b>	<b>2 918 200,00</b>	

Le montant de l'emprunt contracté en 2013 est sensiblement identique au remboursement de la dette

### Résultats section d'investissement 2013

INVESTISSEMENT	Budget total	Réalisé	RAR 2013
Dépenses	8 213 772,52	3 731 677,31	1 090 739,82
Recettes	8 213 772,52	4 253 827,79	2 918 200,00
	Excédent 2013	522 150,48	
	Reprise du déficit 2012	-1 191 420,38	
	Résultat de clôture 2013	-669 269,90	1 827 460,18

## Résultats de Clôture

<b>RESULTAT DE CLOTURE 2013</b>	
Section de fonctionnement – Résultat CA 2013 (A)	949 421,55
Section d'investissement – Résultat CA 2013 (B)	-669 269,90
Résultat global de clôture	280 151,65

Dépenses d'investissement - RAR	1 090 739,82
Recettes d'investissement RAR	2 918 200,00
Solde des restes à réaliser (C)	1 827 460,18

Besoin de financement de la section d'investissement (B+C)=D	1 158 190,28
--	--------------

Article 001 – Résultat d'investissement reporté (B)	-669 269,90
Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (E)	0,00
Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté (A-E)	949 421,55

### 2014D14

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion;

**VU** l'Instruction budgétaire et comptable M14 ;

**VU** le Débat d'Orientations Budgétaires du 21 mars 2013;

**VU** le Budget Primitif 2013 voté le 28 mars 2013 par le Conseil Municipal ;

**VU** la Décision Modificative n°2013-1 votée le 24 septembre 2013 par le Conseil Municipal;

**VU** la Décision Modificative n°2012-2 votée le 10 décembre 2013 par le Conseil Municipal;

**VU** le Compte de Gestion 2013 établi par Madame LEFEVRE, Trésorière de Palaiseau, comptable assignataire de la Ville du Bois,

**VU** l'avis de la Commission des Finances réunie le 13 février 2014,

**CONSIDERANT** que conformément à l'article L.2121-14 du code Général des Collectivités territoriales, lors de la séance où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote,

**CONSIDERANT** que Monsieur Marcel BRUN a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

**CONSIDERANT** que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Marcel BRUN pour le vote du compte administratif,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**APPROUVE** le Compte Administratif 2013 « Ville », lequel peut se résumer ainsi :

<b><u>I. Section de Fonctionnement</u></b>	
Dépenses 2013	9 082 612,45
Recettes 2013	10 032 034,00
<b>Résultat 2013</b>	<b>949 421,55</b>
Excédent 2012 reporté	0,00
<b>Résultat de clôture 2013</b>	<b>949 421,55</b>
<b><u>II. Section d'Investissement</u></b>	
Dépenses 2013	3 731 677,31
Recettes 2013	4 253 827,79
<b>Résultat 2013</b>	<b>522 150,48</b>
Ressources de financement 2012 reporté	-1 191 420,38
<b>Résultat de clôture 2013</b>	<b>-669 269,90</b>
<b><u>III. Excédent global de clôture 2013</u></b>	
	<b>280 151,65</b>
<b><u>IV. Restes à réaliser</u></b>	
Dépenses	1 090 739,82
Recettes	2 918 200,00
<b>Solde des Restes à réaliser</b>	<b>1 827 460,18</b>

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

**CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2013,

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

#### **Adoption du Compte Administratif 2013** **« Assainissement »**

**Madame DONNEGER** présente les résultats du Compte Administratif du budget assainissement.

Le résultat global de clôture du budget annexe Assainissement, constaté à hauteur de 78 838,90 euros après incorporation des reports de l'exercice 2012, se décompose comme suit :

- 7 608,91 euros en section d'Exploitation ;
- 71 229,99 euros en section d'Investissement.

Le compte administratif 2013 « Assainissement », joint à la note de synthèse, présente les résultats suivants :

## Section de fonctionnement

LIBELLE DES DEPENSES ET DES RECETTES	Budgété 2013	Réalisé 2013	Commentaire
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
002 RESULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT			
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	41 190,00	41 076,22	
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	79 867,00		
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	101 230,99	101 230,99	dotations
66 CHARGES FINANCIÈRES	1 756,01	1 756,01	intéréts
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	
<b>Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>224 044,00</b>	<b>144 063,22</b>	
<b>RECETTES</b>			
002 RESULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT			
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	26 938,00	26 937,18	reprise sur subv
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	155 000,35	82 629,30	part. raccordement
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	42 105,65	42 105,65	rbt annuité lyonnaise (solde)
<b>Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>224 044,00</b>	<b>151 672,13</b>	

## Résultats section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	Budget total	Réalisé
Dépenses	224 044,00	144 063,22
Recettes	224 044,00	151 672,13
Excédent d'exploitation 2013		7 608,91
Reprise excédent 2012		0
Résultat de clôture 2013		7 608,91

## Section d'investissement

LIBELLE DES DEPENSES ET DES RECETTES	Budgété 2013	Réalisé 2013	RAR 2013	Commentaire
<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>DEPENSES</b>				
001 RÉSULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT				
040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	26 938,00	26 937,18		
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	55 565,20	55 565,15		
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	592 321,80	130 095,75	280 086,31	ass bat communaux; mise en conformité "vieux chemin de Monthléry" et "rue de Gaillard"; RN20 (EP)
<b>Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>674 825,00</b>	<b>212 598,08</b>	<b>280 086,31</b>	

<b>RECETTES</b>				
001 RÉSULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT	28 338,62	28 338,62		
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	79 867,00			
040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	101 230,99	101 230,99		
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	17 686,26	16 242,52	1 443,74	FCTVA
1068 EXCEDENTS DE FCT CAPITALISE	138 015,94	138 015,94		
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	174 450,19	0,00	121 722,00	subv pour ass bat communaux
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	135 236,00			
<b>Total RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>674 825,00</b>	<b>283 828,07</b>	<b>123 165,74</b>	

### **Résultats section d'investissement**

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Budget total</b>	<b>Réalisé</b>	<b>RAR 2013</b>
Dépenses	674 825,00	212 598,08	280 086,31
Recettes	674 825,00	255 489,45	123 165,74
Excédent d'exploitation 2013		42 891,37	
Reprise excédent 2012		28 338,62	
Résultat de clôture 2013		71 229,99	-156 920,57

### **Résultats de clôture section d'investissement**

<b>RESULTAT DE CLOTURE 2013</b>	
Section de fonctionnement – Résultat CA 2013 (A)	7 608,91
Section d'investissement – Résultat CA 2013 (B)	71 229,99
Résultat global de clôture	78 838,90

Dépenses d'investissement - RAR	280 086,31
Recettes d'investissement RAR	123 165,74
Solde des restes à réaliser (C)	-156 920,57

Besoin de financement de la section d'investissement (B+C)=D	-85 690,58
--	------------

Article 001 – Résultat d'investissement reporté (B)	71 229,99
Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (E)	85 690,58
Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté (A-E)	-78 081,67

Le résultat excédentaire de 7 608,91€ ne couvrant pas le besoin de financement de 85 690,58€. La totalité du résultat doit être affectée en réserve.

### 2014D15

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion;

**VU** l'Instruction budgétaire et comptable M49 ;

**VU** le Débat d'Orientations Budgétaires du 21 mars 2013;

**VU** le Budget Primitif 2013 voté le 28 mars 2013 par le Conseil Municipal ;

**VU** le Compte de Gestion 2013 établi par Madame LEFEVRE, Trésorière de Palaiseau, comptable assignataire de la Ville du Bois,

**VU** l'avis de la Commission des Finances réunie le 13 février 2014,

**CONSIDERANT** que conformément à l'article L.2121-14 du code Général des Collectivités territoriales, lors de la séance où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote,

**CONSIDERANT** que Monsieur Marcel BRUN a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

**CONSIDERANT** que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Marcel BRUN pour le vote du compte administratif,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**APPROUVE** le Compte Administratif 2013 « Assainissement », lequel peut se résumer ainsi :

<b><u>I. Section de Fonctionnement</u></b>	
Dépenses 2013	144 063,22
Recettes 2013	151 672,13
<b>Résultat 2013</b>	<b>7 608,91</b>
Excédent 2012 reporté	0,00
<b>Résultat de clôture 2013</b>	<b>7 608,91</b>
<b><u>II. Section d'Investissement</u></b>	
Dépenses 2013	212 598,08
Recettes 2013	255 489,45
<b>Résultat 2013</b>	<b>42 891,37</b>
Ressources de financement 2012 reporté	28 338,62
<b>Résultat de clôture 2013</b>	<b>71 229,99</b>
<b><u>III. Excédent global de clôture 2013</u></b>	<b>78 838,90</b>
<b><u>IV. Restes à réaliser</u></b>	
Dépenses	280 086,31
Recettes	123 165,74
<b>Solde des Restes à réaliser</b>	<b>-156 920,57</b>

**CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du Compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2013.

**ARRETE** en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2013 pour le budget annexe Assainissement, tels qu'ils sont résumés ci-dessus.

**Affectation des résultats 2013**  
**« Commune »**

**Madame DONNEGER** procède à l'exposé des motifs.

**2014D16**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'Instruction budgétaire et comptable M14 ;

**VU** le Débat d'Orientations Budgétaires du 21 mars 2013;

**VU** le Budget Primitif 2013 voté le 28 mars 2013 par le Conseil Municipal ;

**VU** la Décision Modificative n°2013-1 votée le 24 septembre 2013 par le Conseil Municipal;

**VU** la Décision Modificative n°2012-2 votée le 10 décembre 2013 par le Conseil Municipal;

**VU** le Compte Administratif adopté le 11 mars 2014 par le Conseil municipal;

**VU** la concordance des balances des comptes du budget Ville pour l'exercice 2013 présentée par le comptable et l'ordonnateur ;

**VU** les résultats de l'exercice 2013 visés par le comptable ;

**VU** l'avis de la Commission des Finances réunie le 13 février 2014,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**PREND ACTE** des résultats 2013 du Compte Administratif « Ville » arrêté comme suit :

<b>Section de Fonctionnement</b>	
Dépenses 2013	9 082 612,45
Recettes 2013	10 032 034,00
<b>Résultat 2013</b>	<b>949 421,55</b>
Excédent 2012 reporté	0,00
<b>Résultat de clôture 2013 à affecter</b>	<b>949 421,55</b>
<b>Section d'Investissement</b>	
Dépenses 2013	3 731 677,31
Recettes 2013	4 253 827,79
<b>Résultat 2013</b>	<b>522 150,48</b>
Ressources de financement 2012 reporté	-1 191 420,38
<b>Solde d'exécution d'investissement 2013</b>	<b>-669 269,90</b>
<b>Restes à réaliser</b>	
Dépenses	1 090 739,82
Recettes	2 918 200,00
<b>Solde des Restes à réaliser</b>	<b>1 827 460,18</b>

**DECIDE** d'affecter ces résultats comme suit :

Dépenses d'investissement	Article 001 – Résultat d'investissement reporté	- 669 269,90€
Recettes d'investissement	Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	949 421,55€

**Affectation des résultats 2013**  
**« Assainissement »**

**Madame DONNEGER** procède à l'exposé des motifs.

**2014D17**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'Instruction budgétaire et comptable M49 ;

**VU** le Débat d'Orientations Budgétaires du 21 mars 2013;

**VU** le Budget Primitif 2013 voté le 28 mars 2013 par le Conseil Municipal ;

**VU** le Compte Administratif adopté le 11 mars 2014 par le Conseil Municipal;

**VU** la concordance des balances des comptes du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2013 présentée par le comptable et l'ordonnateur ;

**VU** l'avis de la Commission des Finances réunie le 13 février 2014,

**VU** les résultats de l'exercice 2013 visés par le comptable ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**PREND ACTE** des résultats 2013 du Compte Administratif « Assainissement » arrêté comme suit :

<b>Section de Fonctionnement</b>	
Dépenses 2013	144 063,22
Recettes 2013	151 672,13
<b>Résultat 2013</b>	<b>7 608,91</b>
Excédent 2012 reporté	0,00
<b>Résultat de clôture 2013 à affecter</b>	<b>7 608,91</b>
<b>Section d'Investissement</b>	
Dépenses 2013	212 598,08
Recettes 2013	255 489,45
<b>Résultat 2013</b>	<b>42 891,37</b>
Ressources de financement 2012 reporté	28 338,62
<b>Solde d'exécution d'investissement 2013</b>	<b>71 229,99</b>
<b>Restes à réaliser</b>	
Dépenses	280 086,31
Recettes	123 165,74
<b>Solde des Restes à réaliser</b>	<b>-156 920,57</b>

**DECIDE** d'affecter ces résultats comme suit :

Recettes d'investissement	Article 001 – Résultat d'investissement reporté (excédent)	71 229,99€
Recettes d'investissement	Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	7 608,91€

**Adoption du Compte de Gestion 2013**  
**« Commune »**

**Madame DONNEGER** procède à l'exposé des motifs et rappelle que le Maire tient la comptabilité de la commune et présente au Conseil Municipal le compte administratif retraçant les écritures comptables réalisées sur l'année écoulée. Le comptable public, Percepteur de PALAISEAU tient de son côté sa propre comptabilité et présente au Maire, le compte de gestion retraçant également les écritures comptables réalisées sur l'année. Ces documents budgétaires sont comparés en fin d'exercice. Ainsi, après vérification, les comptes administratifs et les comptes de gestion 2013 « commune et assainissement » présentent des écritures comptables identiques.

**2014D18**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

**VU** le Compte de Gestion 2013 établi par Madame LEFEVRE, Trésorière de Palaiseau, comptable assignataire de la Ville du Bois,

**VU** l'avis de la Commission des Finances réunie le 13 février 2014,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'approuver le dit compte,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Aussi,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2013,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par Mme. LEFEVRE, Trésorière de PALAISEAU, est conforme aux écritures comptables tenues par la M14 « Commune »

### **Adoption du Compte de Gestion 2013** **« Assainissement »**

**Madame DONNEGER** procède à l'exposé des motifs et rappelle que le Maire tient la comptabilité de la commune et présente au Conseil Municipal le compte administratif retraçant les écritures comptables réalisées sur l'année écoulée. Le comptable public, Percepteur de PALAISEAU tient de son côté sa propre comptabilité et présente au Maire, le compte de gestion retraçant également les écritures comptables réalisées sur l'année. Ces documents budgétaires sont comparés en fin d'exercice. Ainsi, après vérification, les comptes administratifs et les comptes de gestion 2013 « commune et assainissement » présentent des écritures comptables identiques.

### **2014D19**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

**VU** l'avis de la Commission des Finances réunie le 13 février 2014,

**VU** le Compte de Gestion 2013 établi par Madame LEFEVRE, Trésorière de Palaiseau, comptable assignataire de la Ville du Bois,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'approuver le dit compte,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Aussi,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2013,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par Mme. LEFEVRE, Trésorière de PALAISEAU, est conforme aux écritures comptables tenues par la M49 « assainissement »

**Vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales :**  
**Maintien des taux de la fiscalité locale**

**Madame DONNEGER** procède à l'exposé des motifs et indique que les services fiscaux transmettent les données fiscales vers le 15 mars 2014.

Le produit attendu 2014 a été calculé sur les bases 2013 majorées d'environ 0,9%

Taxes	Taux d'imposition			Bases d'imposition				Produit attendu 2014	
	National	Dépt	VDB	2010	2011	2012	2013	Bases	Estimation
TH	23.76	24.41	16.83	10 327	10 691	10 995	11 339	11 486	1 933
TFB	19.89	18.62	23.37	10 939	11 099	11 274	11 590	11 740	2 744
TFNB	48.56	65.91	95.16	23	24	25	25,3	25,6	24
TOTAL				21289	21 814	22 294	22 929	22 956	4 701

Décision de maintenir les taux TH, TFB, TFNB – Estimation BP 2013 article 73111 : 4 641 012 € - Produit encaissé 4 636 377€.

Allocations compensatrices versées par l'Etat entre 2012 et 2014.

2012	2013	2014
92 915 €	91 407 €	92 321 €

**2014D20**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**VU** le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

**VU** le projet de budget primitif 2014,

**CONSIDERANT** que conformément à la loi du 10 janvier 1980, le vote par le Conseil Municipal des taux d'imposition relatifs aux contributions directes locales intervient au vu de l'état 1259 transmis par l'administration fiscale, portant notification des bases communales et au regard des objectifs fixés lors du débat d'orientations budgétaires ainsi que des prévisions établies dans le budget primitif,

**CONSIDERANT** les dépenses prévisionnelles et la proposition de maintenir les taux d'imposition, soit un produit fiscal attendu de 4 727 523€,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à la majorité**,

**FIXE** les taux des impôts directs locaux au titre de l'année 2014 à :

Taxe d'habitation 16,83 %

Taxe foncier bâti 23,37 %

Taxe foncier non bâti 95,16 %

**FIXE** le produit attendu à 4 727 523€

**INFORME** qu'il sera procédé à l'ajustement du produit fiscal prévisionnel inscrit au Budget Primitif (4 701 346€) lors du vote de la prochaine Décision Modificative.

## **Adoption du Budget Primitif 2014** **« Commune »**

**Madame DONNEGER** procède à l'exposé des motifs

### **Contexte général**

- ✓ L'inflation devrait atteindre 1,3% (contre 0,8 % anticipé sur 2013), avec des prévisions de croissance du PIB à 0,9% (contre 0,1% anticipé sur 2013).
- ✓ Le déficit public s'élève à 3,6% du PIB
- ✓ La réduction de 15 milliards des dépenses publiques dont 1,5 milliards de dotations supprimées aux collectivités territoriales ou au mieux le gel des dotations
- ✓ La hausse des cotisations « retraite » sur la part patronale et les reclassements indiciaires
- ✓ La hausse de la TVA

### **Contexte local**

- ✓ Le maintien de l'AC et de la DSC au niveau 2013
- ✓ La mise en place des rythmes scolaires en septembre
- ✓ Le maintien des taux de la fiscalité locale
- ✓ La montée en puissance du FPIC (2014: 120 000€ / 2015: 210 000€ / 2016: 300 000€)
- ✓ Le renfort du programme d'économie d'énergie sur l'ensemble du patrimoine communal
- ✓ Le programme d'équipements publics « Les Bartelottes »

### **Orientations budgétaires**

#### **Fonctionnement**

- maintien des taux d'imposition fiscalité directe
- évolution des prix des services en fonction de l'inflation
- maintien du quotient familial
- préserver la vie locale
- rigueur dans la gestion
- dématérialisation progressive des documents administratifs
- mutualisation des moyens matériels et humains avec les différentes collectivités de la CAEE

#### **Investissement**

- priorité à la construction des équipements publics « Bartelottes »
- limiter les opérations d'équipement à un niveau garantissant l'avenir par maîtrise de l'endettement
- maîtriser les coûts d'énergie par des travaux de rénovation

## Section de fonctionnement

### Dépenses

LIBELLE DES DEPENSES	BUDGET TOTAL 2013	REALISE 2013	BP 2014	Commentaire
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>DEPENSES</b>				
011 - CHARGES À CARACTÈRE GENERAL	2 571 095,00	2 556 050,56	2 727 054,17	eau; entretien bâtiment, fournitures scolaires et adm,... (80 000TTC)
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	4 867 550,00	4 831 002,68	4 923 050,00	
014 - ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	0,00		158 101,00	
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	938 568,00		367 013,63	
042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	126 861,94	526 861,94	218 270,00	dotation amortissement
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	691 907,00	685 486,67	694 063,80	subvention; indemnité élus, syndicat
66 - CHARGES FINANCIÈRES	390 542,06	390 421,82	403 360,40	intérêts de la dette
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	93 370,00	92 788,78	7 700,00	récompenses BAC, annulation titre antérieur
<b>Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 679 894,00</b>	<b>9 082 612,45</b>	<b>9 498 613,00</b>	

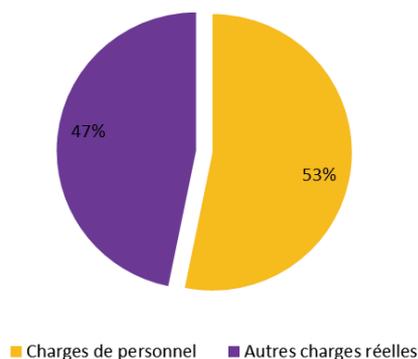
### Recettes

LIBELLE DES RECETTES	BUDGET TOTAL 2013	REALISE 2013	BP 2014	Commentaire
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>RECETTES</b>				
002 - RESULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT	0,00			
013 - ATTÉNUATIONS DE CHARGES	110 000,00	88 502,83	91 000,00	rbt salaire
042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00		0,00	
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	902 270,00	852 144,21	879 081,28	part. famille
73 - IMPÔTS ET TAXES	6 780 666,00	6 850 256,88	6 778 869,65	
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 733 070,00	1 696 653,67	1 639 561,07	
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	64 700,00	53 931,81	60 000,00	revenus des immeubles
76 - PRODUITS FINANCIERS	6,00	8,52		
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	89 182,00	90 536,08	50 101,00	divers rbt
775 - PRODUITS DE CESSION	0,00	400 000,00		
<b>Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 679 894,00</b>	<b>10 032 034,00</b>	<b>9 498 613,00</b>	

### Charges de personnel de 2010 à 2014

	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Charges de personnel</b>	<b>4 251 000,00</b>	<b>4 624 000,00</b>	<b>4 810 000,00</b>	<b>4 831 000,00</b>	<b>4 923 050,00</b>

Part des charges du personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement 2013 :



Les charges de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) représentent en 2013 de 53%.

Le budget prévisionnel 2014 relatif aux frais de personnel connaît un accroissement d'environ 2%.

Cette augmentation est liée :

- A l'augmentation des cotisations de la Caisse Nationale de retraites. Le taux de cotisation passe de 28.85% à 30.40% pour 2014.
- A l'évolution du GVT (glissement vieillesse technicité) relatif aux avancements d'échelon 2014
- Aux reclassements indiciaires liés à la réforme des catégories C et au premier grade des catégories B
- Au versement d'une indemnité au titre de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) pour les agents dont l'échelonnement indiciaire est bloqué depuis plusieurs années
- A la mise en place des rythmes scolaires

Toutefois, la collectivité veillera à maîtriser sa masse salariale en étudiant l'opportunité du recrutement et en développant le recours aux emplois aidés ou emplois civiques.

### **Cotisations versées aux différents organismes**

	2011	2012	2013	2014
AMIF	633,51	677,74	0,00	1 200,00
UME91	1 780,72	1 877,64	1 946,92	2 030,00
SACPA	5 334,00	5 474,00	5 403,62	5 500,00
CNAS	30 492 €	30 267 €	37 965 €	33 000,00
ADIL 91	356,00	356.00 €	0,00	0,00
MISSION LOCALE DES 3 VALLEES	14 828,56	15 199,27	15 381,66	15 939,15
INTERVAL	15 901,00	17 033,00	19 124,00	18 772,00
VALLEE DE L'YVETTE	26 218,19	26 247,14	27 009,07	27 164,46
SIRM	191 392,00	191 831,00	210 442,00	220 500,00
SIVOA	50 958,70	52 902,06	54 047,57	53 929,22
TERRAIN NOZAY	10 092,12	10 092,12	10 092,12	10 092,12
<b>TOTAL</b>	<b>317 494,80</b>	<b>321 333,97</b>	<b>343 446,96</b>	<b>388 126,95</b>

### **Concours de l'état et de la CAEE de 2011 à 2014**

#### **Fiscalité locale (Etat 1259)**

	2011	2012	2013	2014 (prévision)
73111 - Taxes foncières et d'habitation	4 416 445,00	4 509 364,00	4 641 012,00	4 701 345,00
748314 - Dotation unique compensations spécifiques taxe professionnelle	20 697,00	17 302,00	14 478,00	14 622,78
74835 - Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	83 035,00	75 613,00	76 929,00	77 698,29
	<b>4 520 177,00</b>	<b>4 602 279,00</b>	<b>4 732 419,00</b>	<b>4 793 666,07</b>

#### **Recettes versées par la CAEE**

	2011	2012	2013	2014 (prévision)
7321- Attribution de compensation	1 566 692,00	1 585 823,65	1 585 823,65	1 585 823,65
74126- Dotation de compensation des gpt de communes	208 970,96	182 685,00	70 441,32	70 441,00
	<b>1 775 662,96</b>	<b>1 768 508,65</b>	<b>1 656 264,97</b>	<b>1 656 264,65</b>

## Dotations

	2011	2012	2013	(prévision)
7411 - Dotation forfaitaire DF	1 022 859,00	1 014 627,00	992 085,00	970 000,00
Dotation de solidarité rurale 1ère fraction DSR	76 127,00	74 651,00	78 734,00	78 734,00
Dotation nationale de péréquation DNP	85 771,00	77 194,00	67 356,00	67 000,00
	<b>1 184 757,00</b>	<b>1 166 472,00</b>	<b>1 138 175,00</b>	<b>1 115 734,00</b>

	<b>7 480 596,96</b>	<b>7 537 259,65</b>	<b>7 526 858,97</b>	<b>7 565 664,72</b>
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Taux appliqués en 2014		Bases			
		2011	2012	2013	2014 (prévision)
TH	16,83%	10 694 621,00	11 009 499,00	11 339 000,00	11 486 407,00
TFB	23,37%	11 109 554,00	11 290 246,00	11 590 000,00	11 740 670,00
TFNB	95,16%	21 005,00	24 846,00	25 300,00	25 628,90

## Opérations d'équipement

LIBELLE DES DEPENSES	BP 2014	Travaux prévus
SITE DES BARTELOTES	5 861 723,74	tx
BAIL VOIRIE/ECLAIRAGE ET TX VOIRIE	225 000,00	extension ERDF; bail éclairage; bail voirie; armoire carrefour à feu
ECOLES	6 500,00	portail; mobilier
ACQUISITIONS FONCIERES	252 390,00	Machicoen; diverses parcelles
CROIX ST JACQUES	7 500,00	Refection couverture du pignon coté aire d'accueil; jeux bois; mobilier
PARC VEHICULE	26 000,00	1 berlingot ESV; 1 citadine SCO
CIMETIERE	101 500,00	reprise des concessions échues; réfection entrée
TX EN EAUX PLUVIALES (RN20)	102 853,33	tx RN20
TRAVAUX VILLE DIVERS	64 120,00	commission sécurité; étude Schneersson; plantation diverse; clôture plateforme écologique gros chêne
MATERIELS ET MOBILIERES	135 021,15	mobilier; logiciel courrier; site internet; PC; alarme;...
PLACE BEAULIEU	68 650,00	virage place Beaulieu; MOE place Beaulieu
<b>TOTAL</b>	<b>6 851 258,22</b>	

L'opération des Bartelottes représente 86% des dépenses d'équipement prévisionnelles 2014

## Section d'investissement

### Dépenses

LIBELLE DES DEPENSES	BUDGET TOTAL 2013	REALISE 2013	RAR 2013	BP 2014	Commentaire
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>					
001 - RÉSULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT	1 191 420,38	1 191 420,38		669 269,90	
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00				
041 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES	39 151,00	39 151,00			
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	0,00				
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 131 065,20	1 109 935,93		1 189 947,06	
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	70 714,00	70 714,00		70 714,00	subv Vilogia
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	5 781 421,94	2 511 876,38	1 090 739,82	6 851 258,22	
<b>Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 213 772,52</b>	<b>4 923 097,69</b>	<b>1 090 739,82</b>	<b>8 781 189,18</b>	
			<b>9 871 929</b>		

Ces délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de leur notification et de leur publication.

## Recettes

LIBELLE DES RECETTES	BUDGET TOTAL 2013	REALISE 2013	RAR 2013	BP 2014	Commentaire
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>RECETTES</b>					
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	938 568,00	0,00		367 013,63	
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	400 000,00	0,00			
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	126 861,94	526 861,94		218 270,00	dotation
041 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES	39 151,00	39 151,00			
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	621 133,00	457 350,45	100 000,00	404 715,71	FCTVA - Taxe aménagement/TLE
1068 - EXCEDENTS DE FCT CAPITALISE	1 991 896,58	1 991 896,58		949 421,55	Exécent fct
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	133 390,00	83 556,00	1 700,00	1 754 744,80	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	3 962 772,00	1 151 062,00	2 816 500,00	3 259 563,31	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES				0,00	
23 - IMMOBILISATIONS ENCOURS	0,00	3 949,82			
<b>Total RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 213 772,52</b>	<b>4 253 827,79</b>	<b>2 918 200,00</b>	<b>6 953 729,00</b>	
				<b>9 871 929</b>	

### 2014D21

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**VU** l'Instruction budgétaire et comptable M14 ;

**VU** l'avis de la Commission des Finances réunie le 13 février 2014,

**VU** la délibération du Conseil Municipal réuni le 04 mars 2014 relative au Débat sur les Orientations Budgétaires 2014,

**VU** le projet de budget primitif 2014 présenté,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à la majorité**,

**ADOpte** le budget primitif 2014 « Commune » arrêté comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	9 498 613,00
Recettes	9 498 613,00
<b>Section d'investissement (RAR inclus)</b>	
Dépenses	9 871 929,00
Recettes	9 871 929,00

### Adoption du Budget Primitif 2014 « Assainissement »

**Madame DONNEGER** procède à l'exposé des motifs

Pour 2014, il est proposé pour le budget « Assainissement » les crédits suivants :

## Section de fonctionnement

LIBELLE DES DEPENSES ET DES RECETTES	Budgété 2013	Réalisé 2013	BP 2014
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
002 - RESULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT			0,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	41 190,00	41 076,22	43 521,60
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	79 867,00		18 129,12
042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	101 230,99	101 230,99	101 230,99
66 - CHARGES FINANCIÈRES	1 756,01	1 756,01	230,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	5 330,83
<b>Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>224 044,00</b>	<b>144 063,22</b>	<b>168 442,54</b>
<b>RECETTES</b>			
002 - RESULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT			
042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	26 938,00	26 937,18	1 580,06
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	155 000,35	82 629,30	140 362,48
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	42 105,65	42 105,65	26 500,00
<b>Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>224 044,00</b>	<b>151 672,13</b>	<b>168 442,54</b>

## Section d'investissement

LIBELLE DES DEPENSES ET DES RECETTES	Budgété 2013	Réalisé 2013	RAR 2013	BP 2014
<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>DEPENSES</b>				
001 - RÉSULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT				
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	26 938,00	26 937,18		1 580,06
4581 - OPERATION SOUS MANDAT				0,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	55 565,20	55 565,15		40 252,46
20 - FRAIS D'ETUDE	0,00	0,00		72 750,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	592 321,80	130 095,75	280 086,31	139 052,18
<b>Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>674 825,00</b>	<b>212 598,08</b>	<b>280 086,31</b>	<b>253 634,70</b>
				<b>533 721,01</b>
<b>RECETTES</b>				
001 - RÉSULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT	28 338,62	28 338,62		71 229,99
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	79 867,00			18 129,12
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	101 230,99	101 230,99		101 230,99
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	17 686,26	16 242,52	1 443,74	20 341,90
1068 - EXCEDENTS DE FCT CAPITALISE	138 015,94	138 015,94		7 608,91
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	174 450,19	0,00	121 722,00	48 497,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	135 236,00			143 517,36
<b>Total RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>674 825,00</b>	<b>283 828,07</b>	<b>123 165,74</b>	<b>410 555,27</b>
				<b>533 721,01</b>

La section d'investissement s'équilibre à 533 721,01€

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT (+RAR)
Dépenses	168 442,54	41 832,52
D: frais d'étude et travaux		491 888,49
Recettes	168 442,54	533 721,01

Type de travaux	RAR 2013	BP 2014	Subventionné
Schéma Directeur	0,00	72 750,00	80%
Ass. Via le stade	0,00	89 000,00	
RN 20	280 086,31	50 052,18	Oui (via SIVOA)
		211 802,18	

*Ces délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de leur notification et de leur publication.*

## **2014D22**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**VU** l'instruction M49 sur la comptabilité des services des eaux et d'assainissement,

**VU** la Commission des Finances réunie le 13 février 2014,

**VU** la délibération du Conseil Municipal réuni le 04 mars 2014 relative au Débat sur les Orientations Budgétaires 2014,

**VU** le projet de budget primitif présenté,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à la majorité**,

**ADOpte** le Budget Primitif 2014 « assainissement » arrêté comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	168 442,54
Recettes	168 442,54
<b>Section d'investissement (RAR inclus)</b>	
Dépenses	533 721,01
Recettes	533 721,01

### **Parcelles cadastrées AM n°255-260-264-268-273 et 274 situées Allée des Lauriers : Rétrocession de la voirie par l'ASL au profit de la commune**

**Monsieur CHARLOT** procède à l'exposé des motifs.

## **2014D23**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**CONSIDERANT** la demande de l'ASL « Allée des Lauriers » de reprise des voiries et réseaux divers de ce lotissement,

**CONSIDERANT** la proposition d'intégrer celles-ci dans le domaine privé communal,

**VU** l'avis favorable de la commission « Urbanisme et Travaux » réunie le 09 janvier 2014,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**APPROUVE** la proposition de rétrocession amiable à titre gracieux des voiries de ce lotissement qui sera concrétisée par acte notarié,

**DECIDE** d'intégrer ces parcelles au domaine privé communal,

**DIT** que les frais d'acte seront à la charge de l'ASL,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer l'acte correspondant.

**Énumération des décisions du maire en application de l'article L.2122-23  
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Conformément à l'article L.2122-23 du code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT.

- 2014DM20 : Solution de transmission dématérialisée des actes au contrôle de légalité  
*Marché attribué à la société OMNIKLES à PARIS (75010) pour un montant de de 199€ H.T./an*
- 2014DM21 : Mission de service de médecine préventive  
*Convention signée avec le CIG à VERSAILLES (78) pour un montant de forfaitaire de 62€/heure par visite et 62€ par demi-heure consacrée aux actions en milieu du travail*

Le Maire  
Jean-Pierre MEUR

